
Adresse de la municipalité, de la société républicaine et du comité de surveillance de Montmirail (Sarthe), qui annoncent des dons patriotiques et envoient le détail de la fête célébrée en l'honneur de la Raison, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité, de la société républicaine et du comité de surveillance de Montmirail (Sarthe), qui annoncent des dons patriotiques et envoient le détail de la fête célébrée en l'honneur de la Raison, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 455-456;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20652_t1_0455_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

21

Le comité de surveillance de Villeneuve-de-Berg, département de l'Ardèche, remercie la Convention du décret qu'elle a rendu, le 8 ventôse, sur les détenus.

Insertion au bulletin (1).

22

La municipalité, la société républicaine et le comité de surveillance de Mont-Mirail, département de la Sarthe, invitent la Convention à rester à son poste, et annoncent qu'ils adressent à leur district 12 marcs 4 onces d'argent, 98 livres de cuivre et 11 livres 9 onces d'étain; c'est le troisième envoi qu'ils font, et ils regrettent de n'en avoir pas d'avantage à donner, mais ils offrent leurs cœurs et leurs bras; ils sont dignes, disent-ils, de la cause que vous défendez si bien, et que nous défendrons jusqu'au dernier soupir (2).

Ils donnent, dans une autre adresse, le détail de la fête qu'ils ont célébrée le 15 ventôse, en l'honneur de la Raison; toutes leurs églises lui sont dédiées, et ils n'ont plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Montmirail, 22 vent. II] (4).

« Citoyens législateurs,

C'est sur les montagnes que la Raison, cette divinité chérie des Français, se plaît à exercer et étendre son empire. C'est sur celle de votre auguste enceinte que le premier temple lui fut consacré et c'est de ce même temple qu'est émané le rayon bienfaisant qui vient de nous éclairer. Grâce éternelles vous soient rendues, généreux Montagnards; c'est par vous que l'imposture et le fanatisme sont enfin confondus, et que la Raison plane aujourd'hui sur la cime des monts que nous habitons. Continuez avec courage à combattre tous les ennemis de notre liberté, et ne quittez point votre poste que les tyrans, que tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, ne soient terrassés ou anéantis, et que notre immortelle Révolution ne soit enfin achevée et consolidée. De tous temps la nature nous fit des montagnards et nous venons de prouver que nous sommes moralement dignes de ce titre glorieux. Le procès-verbal que nous vous adressons ci-joint, vous fera voir que nous sommes dégagés de tous préjugés fanatiques et désabusés de cette foule d'erreurs mensongères à l'aide desquelles des prêtres imposteurs ont su tenir pendant 17 siècles nos pères enchaînés.

Nous en avons solennellement fait abjuration, le 15 de ce mois, et nous avons pris l'engagement sacré de n'avoir à l'avenir d'autre temple

que celui de la raison, d'autre autel que celui de la patrie, d'autres prêtres que nos législateurs, enfin d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité.

Ce beau jour a été consacré par une fête champêtre où nos voix, interprètes fidèles de nos cœurs, ont fait retentir les airs de cantiques en l'honneur de la Raison, de la Liberté et de nos Législateurs, seuls ministres dignes de ces deux divinités. Un spectacle bien attendrissant a terminé cette fête d'une manière bien digne d'elle : c'est celui de deux couples de vieillards, presque centenaires qui, après avoir donné pendant plus de 50 ans, dans leur ménage, l'exemple de toutes les vertus du vrai sans-culottisme, ont voulu terminer leur carrière dans les liens d'un mariage républicain qui, effectivement a eu lieu aux acclamations de tous leurs concitoyens attendris et aux cris mille fois répétés de : *Vive la Liberté, Vive la République, Vive la Montagne!*

Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire hommage à la Patrie du restant des métaux jusqu'alors consacrés au culte de l'erreur. Ils se monte à douze marcs 4 onces d'argent, 98 livres pesant de cuivre et 11 livres 8 onces d'étain, que nous faisons passer à notre district. Nous désirerions que la quantité en fut plus considérable, mais c'est le 3^e envoi, et c'est tout ce que nous possédons. Pour y suppléer, nous y joignons l'offrande de nos cœurs et de nos bras. Ils sont dignes de la cause que vous servez si bien et que nous défendrons jusqu'au dernier soupir. *Vive la République une et indivisible; Vive la Liberté, Vive la Montagne!* »

JOLY (maire), JULIOT (présid. du C. révol.), DUFOUR, ROUILLARD (agent nat.), MESNAGER (présid. de la Sté), LABASSÉ (secrét. du C. révol.), BERG (secrétaire de la Société), LEFEVRE (secrétaire).

[P.-V. de la fête de la Raison du 15 vent. II] (1).

En conformité de l'arrêté de la Société populaire du... même mois, et de l'adhésion y donnée par le conseil général de la commune, ce jourd'hui 15 ventôse, 9 heures du matin, les membres composant la Société populaire de la commune de Montmirail, étant réuni au lieu ordinaire de leur séance, et les tambours ayant annoncé dans toutes les rues, places et carrefours, l'ouverture de la fête de la Raison et de l'inauguration de son temple, ainsi que de la plantation d'un arbre de la Liberté vert et vivant, en exécution du décret de la Convention nationale du...

La garde nationale s'est rangée sous les armes, les flammes et tambours aux côtés de la porte du temple. Ensuite, le président de la Société a nommé deux députations, l'une vers la municipalité réunie à la chambre de la commune pour l'inviter à venir présider la fête, et l'autre vers le comité de surveillance pour l'inviter à y assister.

Ces deux corps s'étant rendus à l'invitation de la Société, ayant entrés et ayant pris place, le président a annoncé que la fête de la Raison et de la Liberté, arrêtée par la Société d'accord avec le Conseil général de la commune et le

(1) P.V., XXXIV, 181. Bⁱⁿ, 7 germ. ; M.U., XXXVIII, 142 et 203.

(2) P.V., XXXIV, 181. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl.); J. Sablier, n° 1222.

(3) P.V., XXXIV, 182.

(4) D xxxviii 3, doss. Fêtes n° 56.

(1) Cet extrait fut renvoyé au Comité d'instruction publique.

comité de surveillance, était ouverte.

En conséquence l'assemblée s'est mise en marche, dans l'ordre suivant :

1°) La première compagnie de la garde nationale, ayant à sa tête les tambours et sa flamme déployée ;

2°) Les vieillards, âgés de plus de soixante ans, le doyen portant une bannière sur laquelle étoit écrit, *Respect à la vieillesse et aux vertus* ;

3°) Les enfants, au-dessous de 15 ans, le plus jeune portant une bannière sur laquelle étoit écrit, *Espoir de la Patrie* ;

4°) La Société populaire, ayant sa bannière sur laquelle on lisoit d'un côté, *Notre union fait notre force*, et au revers *Vivre libre ou mourir* ;

5°) Le Comité révolutionnaire, ayant une bannière avec cette inscription, *Veillons au Salut de l'Empire, Veillons au Maintien de nos droits* ;

6°) Le corps municipal en écharpes, le maire portant *La constitution républicaine* ;

7°) Les femmes et filles, dont une portoit une bannière surmontée d'une couronne de chêne et de lauriers, la bannière portant pour inscription, *Au courage et aux vertus guerrières* ;

8°) Et enfin la dernière compagnie de la garde nationale.

Le cortège ainsi rangé s'est rendu à la sortie de la ville, jusqu' alors nommée porte de Melleray, ou étant le maire prenant la parole, annonça au peuple que pour consacrer la mémoire de ce jour, cette porte s'appelleroit, *Porte de la Liberté*.

Ensuite les membres de la Société populaire se sont chargés de transporter eux-mêmes le chêne et le peuplier qui y étoient déposés, et les ayant chargés sur leurs épaules, le cortège s'est remis en marche en chantant diverses hymnes en l'honneur de la liberté, et toujours dans le même ordre, est ainsi arrivé dans la place dite jusqu'alors place du marché, où étant le maire a donné lecture de la loi du... qui ordonne que dans toutes les communes où l'arbre de la Liberté n'avait point de racine, il en seroit planté de vert et vivant, et a annoncé qu'en exécution de cette loi, il allait être planté un chêne vert, ce qui a été immédiatement exécuté pendant que toute l'assemblée chantoit diverses hymnes patriotiques.

L'arbre de la Liberté étant élevé, le maire a annoncé que, pour conserver la mémoire de cette fête, la rue par laquelle avoit été apporté l'arbre de la Liberté, et la place où il venoit d'être planté s'appelleroient à l'avenir, rue et place de la Liberté. A l'instant toute l'assemblée et le public présent, ont fait retentir l'air avec enthousiasme, des cris de *Vive la République, Vive la Liberté, Vive la Nation, Vive la Montagne*.

Alors le cortège, toujours dans le même ordre, et la Société populaire portant le peuplier, s'est remis en marche en chantant toujours les hymnes les plus patriotiques, et est ainsi arrivé au cy-devant cimetièrre, où étant, le maire a pris la parole et a dit : *Citoyens, je déclare qu'en conséquence du vœu émis par la Société populaire de cette commune, et de l'assentiment qui y a été donné par le Conseil général, il n'y aura plus dorénavant ici, d'autre temple que celui de la Raison, d'autre autel que celui de la Patrie, d'autres prêtres que nos législateurs, d'autre culte que celui de la liberté,*

de l'égalité et de la fraternité, en conséquence je proclame la ci-devant église, temple de la Raison, il va lui être élevé et dédié un peuplier qui portera le nom d'arbre de la Raison, ce qui à l'instant a été exécuté pendant le temps que l'assemblée chantoit diverses hymnes en l'honneur de la Raison et de la destruction du fanatisme et de l'erreur.

Ensuite le président de la Société populaire a annoncé que pour célébrer plus dignement ce beau jour, il alloit être offert immédiatement à la Raison un sacrifice digne d'elle, et à l'instant il s'est avancé vers son bûcher composé de débris de confessionnaux, images de saints et autres instruments de l'erreur et du fanatisme, et y a mis le feu en entonnant une hymne analogue à cette offrande qui a de nouveau été suivie des cris répétés de : *Vive la République, Vive la Montagne*.

Ensuite le maire a invité l'assemblée et le peuple à entrer dans le temple de la Raison pour lui rendre hommage et célébrer ses bienfaits.

Alors l'assemblée ayant repris ses rangs, est entrée dans le temple où l'orateur a fait un discours très énergique, dans lequel, après avoir dépeint le fanatisme et tous les maux dans lesquels depuis 1700 ans, il a plongé l'espèce humaine, il a fait sentir à l'assemblée, combien de grâces elle avoit à rendre aux sages législateurs dont les immortels travaux avoient répandu la lumière qui avoit éclairé cette commune, et l'avoit ainsi décidé à substituer à un culte imposteur, le seul qui soit digne de vrais républicains, celui de la nature, celui de la liberté et de l'égalité.

Ensuite le maire a annoncé que pour terminer dignement cette fête, deux couples de vieillards vénérables, et presque centenaires, après avoir pendant plus de cinquante ans de ménage, donné dans cette commune l'exemple du plus pur sans-culottisme, désirant resserrer leurs liens dans le temple de la Raison, et sur l'autel de la Patrie, par un mariage républicain.

En conséquence il a proclamé que les nommés Jean Gauthier, ancien voiturier et Françoise Hurtol, son épouse, Joseph Courtin père, ancien tailleur et Marie Guibert, aussi son épouse, citoyens français, et habitants de cette commune, tous quatre présents et devant l'autel de la Patrie, étoient solennellement, républicainement mariés. Cette scène attendrissante a excité les acclamations et applaudissements les plus vifs de l'assemblée qui s'est empressée de porter sur l'autel de la Patrie des offrandes multipliées pour le soulagement de ces quatre respectables vieillards.

Cette fête s'étant terminée par de nouveaux cantiques analogues à la circonstance. Le président et le vice-président ont chacun emmené à un banquet civique, un couple de ces nouveaux remariés après avoir délivré les offrandes de leurs généreux concitoyens.

Le présent procès-verbal fait à Montmirail le 15 ventôse, présent mois, et participant la Société populaire, le corps municipal et le comité de surveillance qui ont signé ainsi qu'il suit :

MESNAGER (présid. de la Sté), N. BARBAY (v.-présid.), JOLY (maire), JULLIOT (présid. du C. révolutionnaire).

P. c. c. : J. FOURNIER (secrét. pr. absence de mon fils secrét.-greffier de la municipalité).